

La Taxe d'Apprentissage 2021



HAUTS-DE-SEINE

« Les Résultats sur les terrains
passent avant tout, par la
Formation »





S'engagez avec nous,

C'est permettre à nos jeunes joueurs de mener à bien leur « **double projet** », grâce au soutien que vous apportez à nos établissements partenaires.

La formation au cœur de notre projet

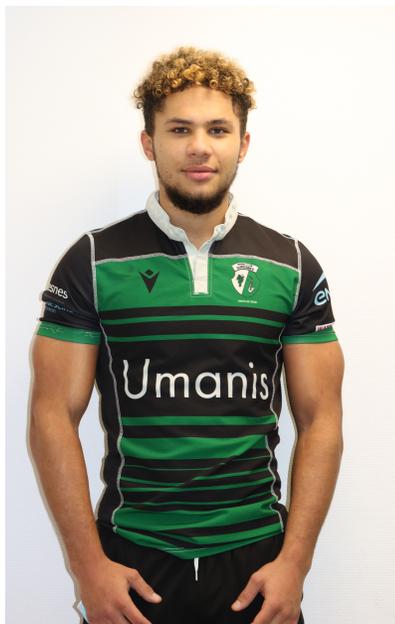


HAUTS-DE-SEINE

Nos établissements partenaires

- Le Lycée privé Passy-Buzenval à Rueil-Malmaison
- Le Lycée public Paul Langevin à Suresnes
- L'ENSIATE (Ecole d'ingénieurs dans le domaine des énergies, de l'environnement et du développement durable) à Suresnes
- La SKEMA (Ecole de commerce et management en France et à l'étranger) à Suresnes
- SMS (Ecole de commerce internationale multi-spécialiste du management du sport) à Paris





HAUTS-DE-SEINE

Ils appartiennent à notre Centre d'Entraînement Labellisé et bénéficient de votre soutien



La Taxe d'Apprentissage, c'est quoi ?



Depuis la réforme de l'apprentissage en 2020, le « solde de la Taxe d'Apprentissage » est de 13 %

- **Taxe d'Apprentissage 2021 est de 0,68% de la masse salariale**
 - **87% sont directement versés à votre OPCO de branche pour le financement des SFA**
- **13% peuvent être versés aux Etablissements Partenaires du RCS**
avant le 31 mai 2021

Comment soutenir notre projet



HAUTS-DE-SEINE

Contactez-nous pour que l'on vous guide dans vos démarches pour nous accompagner

Frédéric AMAN

Responsable Administratif Campus

frederic.aman@rcsuresnes.fr

Mathieu BLIN

Directeur Général

mathieu.blin47@gmail.com

Merci